

S.P.A.N.C
Service Public d'Assainissement Non Collectif

**DEMANDE DE CONTRE VISITE SUITE A CONTRÔLE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)**

CADRE RESERVE AU S.P.A.N.C

Dossier reçu au SPANC le :
N° de dossier SPANC :

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE/DEMANDEUR

TITRE : Monsieur ; Madame ; Notaire ; Agence immobilière ; Autre

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code Postal : Commune

TEL : Mail :

N° SIRET :

Nature de la demande : contre visite suite à un contrôle ayant mis en avant une non-conformité des installations ANC.

ADRESSE DE L'HABITATION A CONTRÔLER

REFERENCES CADASTRALES :

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Code Postal : Commune

S.P.A.N.C
Service Public d'Assainissement Non Collectif

REFERENCE DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR LA PRISE DE RENDEZ VOUS (SI DIFFERENT DU DEMANDEUR)	
Nom :	Prénom :
TEL :	Mail :

Le propriétaire doit veiller à :

- Fournir les éléments nécessaires au contrôle de contre visite, tels qu'un plan des travaux effectués, les factures, l'étude de sol, les photos des travaux, les justificatifs de vidanges...
- Garantir l'accès des ouvrages en dégagant les regards de visite.

DECLARATION DU DEMANDEUR

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions financières du contrôle, avoir reçu, dans le cadre du contrôle le règlement de service du SPANC :

Prestations	Renseignement délivrés	Coûts 2023*
Contrôle initiaux, de vente, périodiques, de bonne exécution pour les logements	• Vérification de la conformité de l'installation d'ANC vis-à-vis de la réglementation en vigueur	228.39 € HT
Contre visite pour les logements	• Visite permettant de constater la mise en conformité d'anomalies soulignées lors de la visite précédente	144.90 € HT
Surcoût facturé en cas d'absence à un rendez-vous programmé	• Impossibilité d'effectuer le contrôle : absence au premier RDV, ouvrage inaccessible, ... • Nécessité de plusieurs visites du SPANC	77.63 € HT
Contrôle initiaux, de vente, périodiques, de bonne exécution pour les autres que logements	• Vérification de la conformité de l'installation d'ANC vis-à-vis de la réglementation en vigueur	785.57 € HT / demi-journée

*Tarifs actualisables chaque année – (TVA 10%)

La réalisation d'un contrôle dans le cadre d'une mutation est obligatoire afin de statuer sur le caractère conforme de l'installation d'assainissement non collectif (Article L271-4 du Code de la Construction et de l'habitation).

Je m'engage à payer le coût du contrôle et les éventuels coûts supplémentaires (absence au rendez-vous, contre-visite...).

DATE :

SIGNATURE :